ANNALES 2016

EXAMEN PROFESSIONNEL

POUR LE RECRUTEMENT

INGENIEURS 2EME GRADE

DU CADRE DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

EXAMEN PROFESSIONNEL OUVERT LE 9 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX INGENIEURS 2E GRADE DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : REDACTION D'UNE NOTE

DUREE : 4 HEURES COEF : 1

SUJET

Ce sujet comporte 35 pages y compris la page de garde.

A l'aide des documents ci-joints, votre chef de service vous demande de rédiger une note sur les impacts du sport sur la société.

DOCUMENT 1

1) Le sport qui se regarde

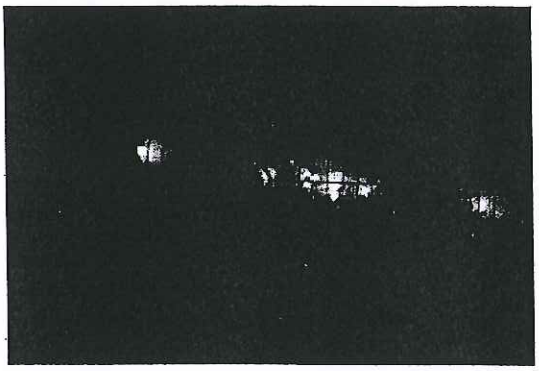

C'est cet aspect qui est de loin le plus médiatisé car il concerne le sport-spectacle et tout particulièrement le premier d'entre eux, le football. Il est également celui qui a donné lieu aux faits les plus graves, puisque le nombre des victimes de cette violence dans les stades se compte par centaines de morts sur une vingtaine d'années, pour la seule Europe, si l'on ne remonte qu'au drame du Heysel en 1985. Le rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat, dont les rapporteurs sont les sénateurs Bernard MURAT et Pierre MARTIN, s'est spécifiquement penché sur cet aspect du problème.

A. Les constats :

Dans un article récent (trad. fr. 2000), **Eric DUNNING** s'intéresse aux interprétations fournies sur le hooliganisme (4). « En Grande-Bretagne, **cinq principales causes du hooliganisme** ont été proposées ». Ces tentatives d'explications sont, en partie au moins, en contradiction les unes avec les autres :

- La consommation exagérée d'alcool serait la cause du hooliganisme. Or les supporters qui boivent ne se battent pas forcément, et certains leaders de groupes « extrêmes » disent ne jamais boire afin d'être efficaces dans le commandement du groupe.

- Une connexion indirecte se retrouverait entre la capacité à « tenir la bière » et la capacité à combattre : les deux attributs du « vrai mec », note E. DUNNING.

- Pour certains milieux politiques, le chômage serait producteur du hooliganisme. L'hypothèse est invalidée pour des conjonctures caractérisées (1930, 1960) et par l'environnement socio-économique variable selon les clubs alors que tous ont « leurs » hooligans. « On peut néanmoins dire que le chômage est une cause indirecte du hooliganisme, dans la mesure où il est l'un des éléments d'un ensemble de facteurs qui permet aux normes de la masculinité agressive de se perpétrer ».

- Une autre explication, également relayée par certaines tendances politiques, met en avant l'abondance et la société d'abondance, se prolongeant parfois par une explication formulée en termes de « laxisme » et de « permissivité » de la société.

- Auquel cas, le hooliganisme serait l'activité des générations du *too much, too soon* (« trop, et trop tôt »). Or les statistiques démontrent que les hooligans recrutent dans les différents niveaux de la hiérarchie des classes sociales, même si « les rangs des travailleurs moyennement et non qualifiés » sont les plus fournis. Par ailleurs, la

surveillance exercée par la police, les contrôles de plus en plus stricts infirment ladite impression de « laxisme ».

Ces thèses sont partielles, en partie contradictoires si on les compare, et, selon Dunning, le processus de génération de ce type de violence est à rechercher ailleurs et autrement.

Patrick MIGNON, responsable du Laboratoire de Sociologie du Sport de l'INSEP, aborde la question de la violence dans le football en développant un argumentaire en 5 points :

- Quels sont les points communs entre football amateur et football professionnel ? Si l'on veut expliquer pourquoi les amateurs sont amenés à avoir des comportements violents, il faut analyser le mécanisme de transfert qui s'opère au vu du football professionnel. Le sport professionnel est un type d'organisation dont la régularité permet un « supporterisme » qui s'inscrit dans un cadre précis. La séparation des rôles (joueurs/ spectateurs) est nettement marquée. Le « supporterisme » s'inscrit dans la durée. Il construit une « histoire ».

- Pourquoi le football ? Le football professionnel est un sport sans médiation. Conjointement, il intéresse beaucoup de monde. Il est implanté sur l'ensemble du territoire national depuis 80 ans. Le dispositif du football va permettre à une partie du public (consommateur de spectacles) de se transformer en acteur(s) grâce aux médias (télévision, presse écrite).

- Le « supporterisme », les ultra, les hooligans ambitionnent de vouloir être « les meilleurs supporters » et de « faire parler d'eux » (au sein du club ou du stade, et par rapport aux clubs adverses). De fait leur activité va se « rationaliser » (objectifs à atteindre, division du travail, reconnaissance des compétences, etc.). C'est un monde social » dans lequel des individus entrent, restent et font une carrière (il faut faire ses preuves pour monter dans la hiérarchie du groupe). Il est nécessaire de mettre en relation la violence avec toutes ces logiques.

- On peut distinguer deux grandes logiques concernant le rapport à la violence : une position intransigeante, selon laquelle, pour les dirigeants du football, il n'existe aucun compromis possible, compte tenu de la radicalité de l'activité qui caractérise le « supporterisme » violent ; la logique d'expression des ultra, qui se considèrent comme l'avant-garde par rapport à l'ensemble des supporters. Ils ont un vocabulaire très « politique », recherchent « le rapport de force » et entendent affirmer leur « autonomie ».

- Les possibles régulations du phénomène. En tant que secteur économique, le football est mis en danger par la violence. Les clubs, les collectivités locales et même les usagers (spectateurs fidèles à un club) essayent d'intervenir dans cette régulation.

Plusieurs intervenants indiquent que le sport fait partie d'un monde social dans lequel la violence est généralisée. Pour autant, l'opinion publique ne saurait pardonner la violence qui s'exprime dans des lieux de convivialité et d'émotion positive comme peuvent le matérialiser un stade, une rencontre sportive. Selon P. MIGNON, le football spectacle est devenu le prétexte à autre chose que le sport proprement dit. Il est un lieu de construction des

identités masculines et il fait intervenir à ce propos la question du « territoire ». Sa médiatisation tend à renforcer les images et les mécanismes identitaires. Les tribunes du stade, qui rassemblent des groupes divers, deviennent une « tribune » pour manifester ce type d'engagement collectif.

Patrick LACLEMENCE, commandant d'une Compagnie Républicaine de Sécurité est également docteur *ès* Lettres et sciences humaines et auteur d'une thèse soutenue sur la question des relations entre football et violence. Il rappelle le paradoxe de Tocqueville : on vit dans un monde où l'échange n'a jamais été aussi important, et pourtant, la société est très individualiste. « Plus un phénomène diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable ». La question de départ est sans doute de savoir avec certitude s'il y a aujourd'hui plus ou moins de violence, dans ce monde d'échange, que dans les décennies ou les siècles antérieurs. Il faudrait se poser une question analogue à propos du sport.

En limitant l'analyse au football professionnel, pour lui, « l'apothéose de la violence » dans le football a eu lieu en 1985, avec le drame du Heysel. On a constaté à ce moment-là une prise de conscience générale et pourtant, **à l'échelle de l'Europe, on s'est privé d'un combat communautaire** qui aurait pu être mené conjointement par tous les pays.

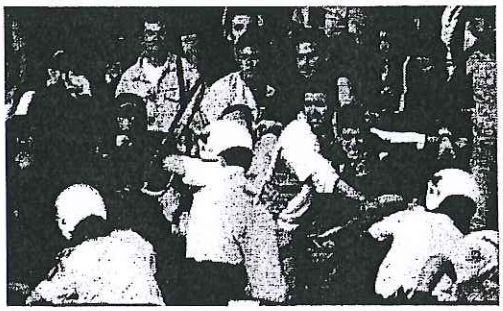

Le sport est sûrement le meilleur moyen de faire prendre conscience de la règle, et de remonter de la règle à la morale, car la « traduction sportive » de ces aspects est compréhensible par chacun. Toutefois, le football – en tant que sport-spectacle mettant en scène des clubs dans les championnats nationaux ou internationaux – est un point d'agrégation des identités collectives. A ce titre, il produit des tensions et des oppositions qui engendrent des phénomènes de violence. **La violence autour du football est un phénomène caractéristique.** Il y a des individus, des groupes dont l'une des préoccupations est de « vomir leur haine envers une société qui perd le goût du risque ». Les matches sont pour eux comme un point de ralliement.
Dans un livre, qui résulte de sa thèse de sociologie, l'auteur a étudié de façon précise la montée de ce type de comportement déviant. Il a explicité les notions de « dédoublement » du public et de « doublure », qui permettent de distinguer plusieurs publics (du football), allant du spectateur, voire du supporter au « casseur » qui se caractérise avec un niveau et des formes de violence spécifiques. Le sport-spectacle, qui bénéficie d'une couverture médiatique conséquente, et en particulier le football, « agrège ce type de bandes. Il s'agit d'une question qui relève non plus directement du sport, mais du maintien de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens.

Le commissaire Divisionnaire **Hervé LAFRANQUE** (DIGES[1]), en présentant le rôle de celle-ci dans le traitement des problèmes de sécurité qui vont se poser lors de l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby, fait remarquer qu'on retrouve les auteurs d'incivilités autant au sein des enceintes sportives qu'aux alentours de celles-ci, en relation plus ou moins directe avec la manifestation (extrémisme ou risque d'attentat terroriste).

[1] Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs

Il rappelle que les débordements autour des manifestations de rugby restent circonscrits, sans ultra violence, et qu'il y a environ 3 fois moins de forces de l'ordre mobilisées pour une rencontre de rugby, que pour un match de football. Par exemple à Lyon lors du dernier match joué contre les « all blacks » **une seule compagnie de CRS** a été dépêchée sur les lieux, alors que l'on en compte jusqu'à 16 pour un match de football « sensible ». De plus, il n'y a pas dissociation des supporters dans un stade de rugby, « ceci faisant partie des valeurs qui imprègnent le public ».
Sur le point de boucler le présent rapport, et la Coupe du Monde de rugby étant achevée, force est de constater que le(s) public(s) de rugby garde(nt) une convivialité et une fraternité par le sport, exemplaires.

Le rapport précité du Sénat, analysant la « culture supporter » remarque que « le phénomène supporter ne pouvait être résumé à ces seules dérives violentes. En effet :

- Les divergences de comportement constatées entre les supporters relèvent de réelles différences dans les modes d'organisation des associations de supporters ;

- L'encadrement supporter dépasse le strict cadre des stades et constitue un mode de socialisation important pour certains groupes, notamment les plus jeunes ; (Christian **BROMBERGER** estime que les groupes de supporters, notamment ultra semblent pouvoir jouer un rôle de **« bachellerie »** (au sens moyenâgeux du terme) où s'expérimentent de façon tâtonnante et marginale, des formes de socialisation, qui étaient prises en charge jadis, par les grands appareils (religieux, politiques, syndicaux) sous la houlette d'adultes).

- La violence réelle dans les stades a semblé finalement moins forte que celle ressentie et ritualisée sous formes gestuelles ou verbales.

Il paraît important de rappeler quelques thèmes traités à l'occasion du congrès réuni à Munster (Allemagne) au mois de juin dernier.

B. Les remèdes

a. La prévention et la répression

Pour le compte du ministère en charge des sports, Jean Patrick PIERRE (Bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources, DSB1), présente les différentes actions, qui relèvent à la fois du domaine de l'éducation et de la prévention, mais aussi de mesures législatives et réglementaires destinées à lutter contre toutes les dérives, violentes ou à caractère raciste.

Concernant le cadre législatif et réglementaire :

Plusieurs mesures ont été introduites par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure (art L332-15 du Code du sport) et par la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (art. L332-16 du Code du sport).

Elles concernent d'abord les personnes ayant fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'accès aux stades. Elles concernent ensuite la possibilité pour les préfets de départements de prononcer des mesures d'interdiction administrative d'accès aux stades, d'une durée maximum de trois mois, pour mettre fin à la présence des supporters au comportement violent, et notamment xénophobe, lors du déroulement de rencontres sportives ou bien de la retransmission en public de celles-ci. Cette mesure peut s'accompagner d'une obligation de se présenter aux convocations d'une autorité ou d'une personne qualifiée.

Le décret n°2005-307 du 24 mars 2005 fixe les conditions dans lesquelles les agents de sécurité privée et les « stadiers » doivent être agréés par le préfet afin de pouvoir effectuer des palpations de sécurité, à l'occasion de manifestations sportives rassemblant plus de 1500 spectateurs. L'agrément préfectoral permet d'encadrer ces mesures de contrôle et de les entourer des garanties nécessaires.

Enfin, la loi du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives (JO n°155 du 6 juillet 2006) introduit les dispositions suivantes :

- la possibilité pour les fédérations d'être assistées, dans le cadre de leurs actions de prévention des violences à l'occasion de manifestations sportives à caractère amateur, par des membres de la réserve civile de la police nationale ;
- des précisions relatives à l'obligation pour les personnes condamnées à une interdiction judiciaire de stade, de se présenter aux convocations de l'autorité compétente ;
- la communication aux fédérations et associations de supporters de l'identité des personnes ayant fait l'objet d'une interdiction administrative de stade ;
- la possibilité de dissolution d'associations de supporters, dont les membres auraient commis des actes répétés constitutifs de dégradations de biens, de violence sur les personnes ou d'incitation à la haine ou à la discrimination contre des personnes, en raison de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur sexe ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion

déterminée (après avis de la commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives, avec 2 personnes nommées par le MSJS) ;

- l'obligation pour les organisateurs de manifestations sportives de s'assurer du bon état de fonctionnement du système de vidéosurveillance.

Le rapport d'information du Sénat, n° 467 du 26 septembre 2007, fait au nom de la Commission des affaires culturelles sur les associations de supporters, propose une aggravation des sanctions avec l'instauration de peines plancher d'interdictions judiciaires de stade de 3 ans et la possibilité de porter les interdictions administratives de stade à une année entière. Il propose également la mise en place de policiers référents dans tous les clubs à risques et la création d'un fichier européen commun des interdits de stade, mais aussi un renforcement du dialogue avec les associations de supporters et la valorisation des bonnes pratiques en la matière.

Le ministère participe enfin aux travaux de la « Convention Européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matches de football », entrée en vigueur le 1er novembre 1985 et à laquelle adhèrent 47 États européens. Parmi les travaux conduits, on peut citer :

1- **La charte pilote des supporteurs** élaborée en collaboration avec des associations de supporteurs de plusieurs pays, qui a permis de développer des relations au niveau européen entre des supporteurs de clubs de football, formalisant ainsi, la prise de conscience qui s'est opérée dans un climat de nécessaires échanges entre les représentants de différentes nations, notamment lors du colloque de Rennes de 2007.

2- **La lutte contre le racisme et l'antisémitisme** à travers le réseau européen (FARE), ainsi que de nombreuses initiatives exemplaires parallèles à ce dispositif qui ont vu le jour et qui ont essaimé.

3- **Les Recommandations,** de la Convention qui permettent d'orienter les actions nationales et d'étayer la réflexion. Elles ont été, également à la source de réalisations de fiches pratiques, (stadiers, liste des objets interdits dans les stades, relations avec les médias, etc…).

4- **Le rapport national** permet de comparer les organisations et initiatives nationales des pays représentés, notamment, en matière de réglementation, de circulation des informations, de relations transversales interministérielles.

Une convention tripartite a notamment été signée entre le ministère, la Fédération Française de Football (FFF) et la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) pour mener des actions de lutte contre le racisme. L'observatoire national des comportements dans le football, auquel sont associés également les ministères de l'Intérieur et de la Justice permet quant à lui de disposer de données statistiques fiables sur ces phénomènes et d'ébaucher des réponses.

Le ministère soutient les initiatives s'inscrivant dans une démarche de lutte contre les incivilités et la violence dans les stades. Une convention signée, en 2007, avec la Fédération des Associations de Supporteurs du Football Français (FASFF), permet de financer des

actions de prévention et de sensibilisation à caractère éducatif en direction de jeunes supporteurs, (à titre d'exemple : l'action « Graine de supporters » menée en partenariat avec la Fondation du sport)

La Ligue de Football Professionnel (LFP), qui constate que les incidents ont diminué à l'intérieur des stades de 12% depuis 2003/2004, et même 40% si l'on fait abstraction du PSG, note que le dépôt de plaintes est devenu systématique et que les sanctions ont été aggravées, notamment avec la prononciation de matches à huis-clos. Elle souhaite poursuivre cet effort en renforçant le dialogue avec les associations de supporters qui sont représentées au CNMSA, et par le biais de campagnes d'éducation en leur direction ainsi que l'établissement d'un protocole opérationnel d'encadrement des déplacements des supporters. Elle propose 7 mesures pour endiguer la violence, allant de l'interruption des matches pour des motifs d'ordre public, à des programmations adaptées des horaires des matches à risques et à des expériences de billetterie nominative.

Une solution « à l'anglaise », consistant à rendre le coût d'entrée au stade prohibitif, ne paraît à aucun des intervenants comme susceptible de trouver un écho dans notre pays. On peut d'ailleurs remarquer que cette « solution » ne résout en rien le problème. Elle consiste simplement à reporter la violence du stade vers d'autres zones urbaines. Un exemple récent, a d'ailleurs montré que des groupes « ultra » se sont donnés rendez-vous dans une ville extérieure pour se mesurer dans un « combat », dont d'ailleurs les règles avaient été soigneusement fixées entre eux au préalable…

Dans la perspective de l'organisation en 2008 de la coupe d'Europe de football, la Suisse prend des mesures similaires pour lutter contre les spectateurs violents. Dans un article publié en janvier dernier dans la Revue Européenne de Management du sport par Dominique MALATESTA, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse) et son collègue Christophe JACCOUD (9), rappellent la création de groupes de travail « violence dans le sport » et « extrémisme de droite », qui proposent :

- un appel à fixer une législation appropriée, dans la mesure où la conduite à tenir face au hooliganisme est un domaine encore peu réglementé ;
- une recommandation ferme à développer la prévention pour influencer le comportement des supporters ;
- l'opportunité de mesures pénales à l'encontre du port de symboles et d'associations ayant un caractère discriminatoire ;
- le renforcement du travail de sensibilisation au thème du racisme et de la xénophobie.

Ils remarquent pour conclure « qu'il y a aujourd'hui en Suisse une prise de conscience qui tient à énoncer que le football produit des débordements en général. Cette conversion progressive des stades en espaces du risque a été appréhendée comme une menace qui a stimulé une dynamique de régulation dont la flèche est clairement orientée dans le sens d'une répression accrue du supportérisme violent. Cette analyse de la loi suisse montre l'effacement de l'inquiétude et de l'interdit que représentent l'extrémisme de droite et le racisme en tant qu'opinions publiquement affichées, leur force dissociative étant d'abord rapportée à leur

force de nuisance à l'ordre public. Les auteurs font remarquer en dernier lieu que le comportement régulièrement observé, de « supporters » poussant des cris de singe ou lançant des bananes en direction des joueurs de couleur, ne tombe pas sous le coup des nouvelles dispositions de la loi… »

Cependant, une ébauche de réponse à ce problème, en termes de prévention et de répression, est explicitée par les auteurs eux-mêmes dans la conclusion de leur enquête. D'une part, « la faible perception (et sensibilisation) au problème du racisme dans le sport » dont font preuve les clubs et organisations fédérales doit être publiquement condamnée. D'autre part, «l'ambivalence des clubs et de leurs responsables face aux mesures à prendre» **impose à la puissance publique d'exercer un droit de contrainte en cas de défection des autorités fédérales du sport.**

b. L'information et les moyens d'information. Rôle(s) et responsabilité(s) des médias.

Relater l'événement. Relater des faits. **Alain VERNON**, journaliste à France Télévisions a présenté, en guise d'introduction, un film de quelques minutes qui rassemble des faits de violence qui accompagnent le sport-spectacle. Les premières séquences se rapportent au drame du Heysel (mai 1985). Il a rappelé une évidence : « le spectacle du foot génère de la violence » mais le film montre tout de même que **d'autres disciplines sont concernées.** Un débat s'est engagé ensuite avec les membres de la commission du CNAPS. Les images, qui sont montrées à la télévision, relèvent du fait divers et de la spectacularisation du sport. Peut-être d'un certain voyeurisme, également, et de telles images peuvent être contagieuses du fait de leur diffusion… Par ailleurs, on nous dit, en ce début de XXIe siècle, que les derniers territoires à conquérir sont dans le sport. C'est pour cela que des grands entrepreneurs ou des capitaines d'industrie s'intéressent au sport de haut niveau. Ils sont en même temps à la direction des chaînes de télévision. Les médias sont tenus par les grands groupes.

Les journalistes sont en quelque sorte les otages de ce dispositif. On n'a pas les moyens, à la télévision, de passer les messages qui se rapportent aux valeurs du sport. Le journaliste, l'équipe de rédaction sont soumis aux impératifs de la marchandisation du sport. Tout un travail de base, qui serait utile, n'a pas d'écho auprès des médias et de ceux qui les dirigent.

Il doit être possible « d'agir sur l'image et d'agir par l'image ». Cela supposerait que des moyens soient donnés, de **montrer à la télévision, sur des chaînes généralistes et à des heures de grande écoute (20 heures, 20 heures 30…), des messages éducatifs** (par exemple à travers des rubriques à intégrer au sein d'émissions existantes, spécialisées ou non). **Il y a une réalité éducative du sport qui mérite d'être réaffirmée.** Il existe des initiatives locales intéressantes. Il faudrait pouvoir reprendre ces aspects sous la forme de messages brefs mais répétés, susceptibles d'avoir un impact bénéfique sur les comportements.

Si le rapport du CNAPS doit déboucher sur des propositions concrètes, l'échange de vues a permis de préciser deux points.

- Une première ouverture peut être envisagée. Il s'agirait de réunir autour d'une table, entre autres, les grands patrons (comme Bouygues, Lagardère...), le CSA, les journalistes de sport et des personnalités du monde sportif, le Ministère, afin de **mettre au point des messages à destination d'un public élargi.**
- En outre, à propos des championnats de football professionnel, il serait utile que les rédactions puissent donner **le classement du fair-play** des clubs professionnels. Pourquoi ne pas **tenir compte de ce classement dans la répartition des doits de télévision, ou sous forme d'une bonification ou de retraits de points, en fin de saison?** Aujourd'hui, la course à la performance dénature totalement le traitement de la violence.

Il est à noter que, pour la première fois, un point a été retiré au classement de la L2, il y a quelques semaines, à une équipe (Bastia) du fait de problèmes générés par ses spectateurs, un joueur de l'équipe adverse (Libourne – Saint-Seurin) ayant fait l'objet d'injures racistes. Le cas évoqué est très significatif de la volonté commune des acteurs de lutter contre ces phénomènes. En effet, l'ensemble des commissions réunies dans le cadre de cette affaire (Fédération Française de Football, Ligue de Football Professionnel) ont pris des décisions communes, notamment pour ce qui est des sanctions.

Par ailleurs, on a récemment pu se rendre compte de l'ampleur que pouvaient prendre les agissements de supporters violents, particulièrement en Italie. En effet, la mort d'un tifoso du club de la Lazio de Rome au cours d'une rixe, qui s'est déroulée au mois de novembre en marge d'un match du championnat italien de première division (Série A), a provoqué des émeutes dans l'ensemble du pays, ce qui a entraîné l'annulation de tous les matches de Série B et C de la péninsule.

Dans ce contexte, où les autorités italiennes sont jugées trop laxistes[2] dans leur traitement des problèmes dans le football, on mesure toute **l'importance d'une réaffirmation du rôle des autorités et du nécessaire cadrage législatif pour prévenir ce genre d'événements.**

Très récemment, c'est Bruxelles qui s'est emparé du dossier, et Franco FRATTINI, Vice-Président de la Commission en charge de la Justice à la Commission Européenne, a annoncé aux côtés de Michel PLATINI, Président de l'UEFA, la création de brigades de police spécialisées dans ces problèmes de violence autour du football. Il a déclaré vouloir *« mettre en place des unités spéciales prêtes à intervenir dans le cadre de manifestations sportives. Il faut aller vers une police européenne des sports. Nous allons accorder une aide financière à la formation des policiers et des agents de sécurité. »*

Michel PLATINI a rappelé qu'il soutenait complètement la tendance à une tolérance zéro en matière de lutte contre les violences, nécessaire pour la sécurité des joueurs et des spectateurs.

[2] Interview de Gianni Rivera, ancien joueur de l'équipe nationale italienne (L'Equipe, 19 novembre 2007, article de Mélisande Gomez)

2) Le sport qui se pratique

Une question se pose dès lors que l'on parle de violence dans le sport. Cette violence, dont nous venons de voir qu'elle se répand chez les supporters, se développe-t-elle également dans la pratique sportive elle-même, et cela quels que soient les sports et le niveau de pratique?

A. Les constats :

a. Le cas du football

Eric DEBARBIEUX, professeur à l'Université de Bordeaux 2, présente les premiers résultats d'une enquête concernant la violence dans le football, dans la Ligue d'Aquitaine. C'est un spécialiste des questions de violence en milieu scolaire. Il préside d'ailleurs un Observatoire international qui explore cette thématique.

Pour l'enquête confiée sur le football aquitain, il a prioritairement établi un diagnostic de la violence afin d'éclairer ultérieurement l'objectif d'évaluation des effets de la prévention au niveau de la ligue de football d'Aquitaine. La question de départ était la suivante : « La violence est-elle corrélée au climat des clubs et à leur gestion humaine (lien de cause à effet) ? Un questionnaire de « victimisation » (violences perçues, subies ou agies) et de mesure du climat des clubs a été constitué comme un élément de réponse aux questions de recherche.

Pour ce faire, trois séries d'indicateurs ont été définies :

- les indicateurs de satisfaction footbalistique (au niveau du club, au niveau personnel et du point de vue des apprentissages),
- de relations humaines (agents d'encadrement et joueurs),
- et de sécurité ressentie.

Les résultats de cette enquête, réalisée auprès de 800 joueurs âgés de 10 à 20 ans, dans 16 clubs, démontrent que la plus forte corrélation est l'agressivité joueur-entraîneur et la violence dans le club.

victime-violence	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	23	3,0%
Très souvent	10	1,3%
Souvent	31	4,1%
Quelquefois	58	7,7%
1 à 2 fois	188	24,9%
Jamais	446	59,0%
TOTAL OBS.	**756**	**100%**

Moyenne = 4,40 Ecart-type= 0,90

Il existe ainsi **un « effet entraîneur »** d'une importance capitale.

respect entre joueurs	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	36	4,8%
Oui	681	[illegible]
Non	39	5,2%
TOTAL CIT.	**756**	**100%**

respect joueurs/adultes	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	39	5,2%
Oui	690	[illegible]
Non	27	3,6%
TOTAL CIT.	**756**	**100%**

importance de l'éthique	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	24	3,2%
Pas du tout	5	0,7%
Un peu	21	2,8%
Moyennement	36	4,8%
Beaucoup	232	30,7%
Enormément	438	[illegible]9%
TOTAL CIT.	**756**	**100%**

Moyenne = 4,47 Ecart-type = 0,78

Pour autant, en comparaison à une étude menée en milieu scolaire, **il apparaît dans le club sportif un sentiment de « victimisation » nettement inférieur à ce qu'il est dans l'Ecole**. Dans les enquêtes scolaires, seulement 67 % des élèves interrogés témoignent d'un respect entre élèves. La présente étude sur le football (et dans les limites de l'échantillon retenu) révèle que ce chiffre s'élève à 90% concernant le respect entre joueurs.

M. DEBARBIEUX explique cet écart par le fait que l'école subit beaucoup plus la violence, de par son caractère obligatoire (l'école est considérée comme impopulaire, contrairement au football). Cependant, le décrochage des jeunes dans la pratique du football et **le taux des pratiquants qui se disent victimes de violence** (de l'ordre de 5 % des effectifs interrogés) ne sont pas négligeables.

Le point majeur de conclusion, souligné par l'orateur est qu'il existe – dans certains clubs – **une violence « construite par le club ».** On peut donc raisonnablement penser que cette violence peut être également **« déconstruite » par le club** ou par la ligue, grâce à des actions de prévention et d'éducation, la prise de sanctions également, au niveau de l'encadrement comme au niveau des joueurs et des équipes.

agresseur	Nb. cit.	Fréq.
De joueurs adverses	319	42,0%
De spectateurs	164	21,6%
De supporteurs	84	11,1%
Les joueurs de mon équipe	73	9,6%
Un arbitre	49	6,5%
Mes parents	29	3,8%
D'un entraîneur ou dirigeant d'une autre équipe	19	2,5%
Un dirigeant de mon club	11	1,4%
Mon entraîneur	11	1,4%
TOTAL CIT.	**759**	**100%**

M. CHARTIER, indique que la ligue d'Aquitaine de football a commandité cette étude pour des raisons « d'objectivisation » des faits de violence, afin d'identifier les cibles de ces violences et de concevoir des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation qui puissent porter leurs fruits. Du débat qui s'est engagé, il ressort quelques points à souligner :

- il existe des clubs, des **« milieux clubs »** qui sont favorables à l'émergence de conduites violentes (dans le jeu, dans la façon de présenter ou de se représenter l'adversaire, voire de concevoir la victoire...) ;

- en outre, on manque d'éléments chiffrés pour valoriser ce qui est un élément fort de l'enquête aquitaine. **Le sport est peut-être la dernière école de respect de la règle et de la sanction.**

- l'ANDES fait remarquer qu'il serait souhaitable que l'on puisse **disposer d'études similaires portant sur l'ensemble des sports pratiqués.**

Le football en amateur dans le Nord

Williams NUYTENS, Maître de conférences à l'Université d'Artois, a développé des travaux d'enquête sur le football, à la fois du point de vue du supportérisme et de la pratique en amateur. Son intention, à moyen terme est de vérifier s'il est possible d'élaborer une théorisation intégrée de la violence. Pour autant, dans l'état actuel de l'avancement de ses travaux, il considère que ces deux terrains d'enquête sont spécifiques.

Les comportements des groupes de supporters qui fréquentent les grands stades de football (en l'occurrence des enquêtes portant sur ceux du Racing Club de Lens et du Lille Olympique Sporting Club) ne renvoient pas à des actes de violence ponctuelle comparable à ce qui peut s'observer au niveau du jeu lui-même. Etre supporter, c'est vivre des épreuves, c'est aussi s'exposer (en termes d'expression identitaire et de rapport au territoire). La violence, le recours à la violence ne doivent pas être trop rapidement considérés comme une perte de maîtrise des affects ou du contrôle de soi. Pour autant, est-il souligné dans la discussion, si ce répertoire de comportements peut être expliqué du point de vue d'une « signification culturelle », voire d'un « apprentissage de socialisation » au travers d' « épreuves » à franchir (on recoupe ici une hypothèse formulée par Christian Bromberger), une telle motivation entre en dissonance avec les principes de l'ordre public et de la

préservation de la sécurité des personnes (les préjudices possibles : insécurité des personnes, vécue comme telle ou réelle, blessures, dégradations matérielles...).

Williams NUYTENS a également étudié la pratique du football amateur et les exactions recensées au niveau de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais. Ce « bilan comptable » détaillé porte sur les rencontres de ligue, chez les seniors (pratiquants, dirigeants, entraîneurs) puis chez les jeunes (même catégories), et sur les districts (avec la même grille). Si l'on tient compte de cette statistique produite par la ligue, des ordres de grandeur se dessinent. Un seul match sur 200 donne lieu à « une agression lourde » visant l'arbitre. Si l'on intègre les faits impliquant les joueurs, les dirigeants et des spectateurs, on note un rapport plus serré (un match à incident sur 8 pour les compétitions dans le Pas-de-Calais et un sur 10 pour le département du Nord).

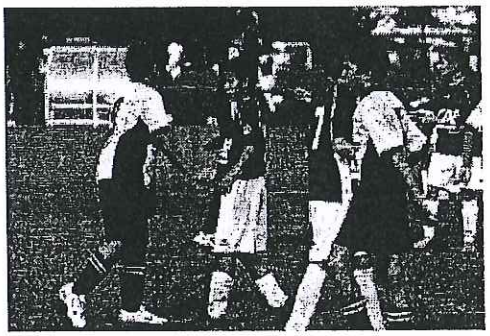

Après avoir indiqué quelques précautions d'usage, lorsqu'il s'agit d'utiliser ce type de données, l'auteur élabore quelques hypothèses explicatives intéressantes qui prennent en considération des variables écologiques : le niveau de densité urbaine, le maillage des clubs, l'étendue des districts, qui recoupent des phénomènes identitaires, l'importance des effectifs de clubs (et de nombre d'équipes engagées), la pression sociale (une société d'inter connaissance ou un plus grand anonymat).

Cette notion de « pression sociale » n'est pas l'exact équivalent de «contrainte sociale». Elle est la traduction de l'expression «social control» utilisée par les chercheurs nord-américains. L'idée initiale de surveillance s'est transformée – et complexifiée – chez les sociologues américains. Ils rassemblent sous ce concept «l'expression du pouvoir, de l'autorité, les sanctions ou les récompenses qui permettent d'assurer la conformité des conduites aux normes prescrites

L'idée générale est que la violence est plutôt le fait de matches pour lesquels le déficit d'inter connaissance radicalise les possibles manques de sang-froid. De plus, la « proximité » de l'autorité fédérale (district, en particulier) joue sans doute dans le sens d'une pacification des rencontres.

A ces variables écologiques (en rapport avec l'espace), se surajoutent des variables temporelles. M. NUYTENS note : « Une partie non négligeable des comportements hostiles mêlent plusieurs catégories de déterminants. » « Généralement, ils se déroulent après un temps de jeu déjà avancé au cours de la rencontre (aux alentours du repos, dans le dernier quart d'heure) ou au cours des championnats (avant la trêve ou vers la fin des compétitions). On sait qu'ils **dépendent, à partir d'un certain niveau, des enjeux sportifs** (promotion, relégation) ».

La discussion s'ouvre aussitôt sur la question de l'arbitrage. S'il est possible, à partir de critères de ce type, d'identifier a priori des rencontres « sans risques », « exceptionnellement à risques » ou « probablement à risques », comment se fait-il que l'expérience de l'arbitre, acquise au fil des saisons et confortée par des stages de formation, ne soit pas mieux prise en compte dans le planning des arbitrages ?

La discussion fait ressortir un ensemble de constats et de possibles améliorations qui fait sens si on les rapproche les uns des autres : la formation des arbitres, la formation des dirigeants (qui doit inclure « la place et la fonction de l'arbitre »), les élus locaux (des municipalités). Les dirigeants sont trop souvent obnubilés par **la « culture de la gagne » à tout prix**. La pression du résultat fait oublier que l'arbitre n'est pas infaillible et qu'il peut se tromper... Ce type de situation, mal interprétée, est susceptible de dégénérer en actes de violence. **Les élus locaux, au niveau des subventions, peuvent peser** sur les dirigeants de clubs pour que bon nombre de ces situations à problème soient anticipées et évitées.

Avec **l'Observatoire de la violence**, Patrick WINCKE montre que la FFF a voulu créer un **outil d'aide et de mesure de ce phénomène**. En liaison avec le code disciplinaire, l'Observatoire recense tous « les actes à caractère violent non tolérables dans le football », coups et agressions, mais aussi actes racistes, propos injurieux, menaces, crachats etc.

Les objectifs sont :

- identifier les incivilités et la violence dans le football amateur ;
- analyser quantitativement et qualitativement les incidents ;
- légitimer les actions à mener par les districts et les ligues auprès des clubs ;
- proposer des actions adaptées aux besoins du « terrain » et à l'identité des régions, d'identifier les clubs en difficulté et d'apporter une aide judicieuse et adaptée à des besoins clairement identifiés.

Les premiers résultats viennent confirmer l'enquête menée par la ligue d'Aquitaine, à savoir que, **si les violences sont en progression permanente et touchent toutes les régions et toutes les catégories, elles ne concernent que 1,45% des matches** (8350 sur plus de 580000) et **sont surtout concentrées sur les catégories « seniors ».**

Cadre Général Année 2007	
Critères	**Chiffres**
Nombre de matches joués	581 884
Nombre de centres participants	77
Nombres de matches concernés	8 350
% matches à d'incidents	1,45%

Les joueurs sont les principaux agresseurs et aussi les premières victimes de ces actes.

Totaux par type d'agression	Vétérans	Séniors	16-17-18 ans	14-15 ans	12-13 ans	Ecole de Football	Féminine Séniors	Féminine 12-16 ans	Football Diversifié	TOTAUX
Violences Verbales	17	1585	365	240	90	6	23	1	18	2345
Violences Physiques	49	1882	497	170	36	1	19	0	11	2665
Incivilités	3	215	41	8	5	0	4	0	1	277
Atteintes aux biens	2	31	8	5	2	0	0	0	0	48
Ventilation des agresseurs par catégorie concernée	71	3713	911	423	133	7	46	1	30	5335
Dépôt de plainte		24	5		1					30

La fédération souhaite mobiliser les arbitres, les dirigeants, les éducateurs, mais aussi les collectivités locales et les animateurs de quartier pour lutter contre ce fléau.

Michel SIGNARBIEUX confirme cette analyse à partir de l'exemple de la mise en place par les pouvoirs publics d'un plan de prévention en Seine St Denis suite aux événements qui ont eu lieu dans ce département entre 1995 et 1999 et qui ont culminé avec un mort.
Ce plan a permis l'identification des équipes « à risques » au sein du district de football et la mise en place d'un **corps de 30 professionnels dont le rôle était de contrôler la qualité des éducateurs.** Ce plan a eu des effets immédiats en privilégiant la formation des éducateurs. En effet, « quelque fois le football est vécu comme l'exutoire des frustrations sociales et c'est là que la situation peut devenir rapidement dangereuse si les éducateurs ne se montrent pas à la hauteur ».

b. Le point de vue des autres sports et des arbitres :

M. RINGARD pour l'UNSS (observatoire du 7 mars 2007), Serge ROY de la FNOMS (idem) et Philippe MACHU et Arnaud JEAN pour l'UFOLEP (idem) confirment cette approche. **La qualité de la formation de l'encadrement, mais aussi l'éducation des jeunes au travers du sport sont primordiales pour lutter contre les phénomènes de violence** et en faveur du « fair-play ». « Le jeu prime sur l'enjeu », et il est nécessaire de mettre en cohérence les pratiques avec les intentions. Chacun d'eux présente les initiatives de leurs fédérations respectives en la matière.

Un point particulier est mis en évidence, c'est celui de **l'apprentissage à l'arbitrage**, la formation des « jeunes arbitres » et leur mise en situation. Les représentants de différentes fédérations concernées par le football (UFOLEP, UNSS, FFF...) soulignent son importance. Christian CHARTIER rapporte une anecdote allant à l'encontre de ce type d'initiative engagée par la FFF « dans les catégories de moins de 13 ans, deux arbitres du même âge officiaient

simultanément, un de chacune des équipes qui s'affrontaient. Cette initiative, qui s'avérait très enrichissante, a été interdite par la Fédération Internationale de Football ! Et il a fallu s'en tenir à cette décision. » Les participants du groupe de travail s'interrogent sur la légitimité des instances mondiales à interdire des initiatives locales et d'une grande logique pédagogique en la matière !

Par ailleurs, les responsables de ces fédérations entendus dans le cadre de la préparation du rapport 2007 insistent sur l'importance de l'information publiée dans les revues fédérales et les bulletins de liaison. Cette information articule des résultats de recherche, des témoignages d'action éducative auprès des jeunes, décisions et action des pouvoirs publics. Pour mémoire, citons « Supportérisme et violence », par Dominique Bodin (dans En Jeu, revue de l'UFOLEP, n°338, avril 2000) et les Journées nationales d'études de la FNOMS sur la violence dans le sport, dont les actes ont été publiés dans Sport dans la cité du 1er trimestre 2005.

Pour l'AFCAM[3], Odile MARCET constate qu'en Handball, la violence physique existe essentiellement dans le plus haut niveau masculin où l'on assiste à de véritables attentats physiques sur l'adversaire, alors que l'on ne rencontre quasiment aucune violence de ce type chez les jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans, ni chez les féminines. Par contre elle stigmatise chez celles-ci, dans certains pays, au niveau international, le comportement verbal et physique pouvant aller jusqu'aux humiliations, voire aux coups donnés par des entraîneurs masculins à l'égard des joueuses. Dans la relation arbitre pratiquant entraîneur, la lourdeur des sanctions rend les agressions d'arbitres très exceptionnelles.

Revenant sur la création de l'Observatoire des comportements de la FFF, elle note que dans les catégories "jeunes" il y a une systématisation du protocole d'avant match et un **renforcement du rôle du capitaine**. On insiste également sur l'exemplarité du banc de touche et la formation généralisée des accompagnateurs d'équipe.
Auprès des arbitres, les formations initiales et continues sont adaptées, le rôle de l'arbitre au sein du club est souligné, les conditions du dialogue entre les acteurs du match sont encouragées et les matches sensibles sont préparés en amont.
Enfin elle note que pour le Judo, les violences physiques, verbales ou psychologiques n'existent pas quel que soit l'âge des compétiteurs. Cela est dû à **l'éthique basée sur un code moral pratiqué dans tous les clubs.**

Dans son intervention, J.P. PIERRE rappelait le renforcement du statut des arbitres par la loi du 23 octobre 2006. Ceux-ci sont désormais considérés comme chargés d'une mission de service public et bénéficient donc d'une protection particulière dans l'exercice de ces missions.

[3] Association Française du Corps Arbitral Multisports

c. *Le point de vue des collectivités locales*

Pour l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) Michel MAZERAN rappelle que **la violence pour une collectivité locale est un problème majeur**. Déterminer si elle est en hausse, plus mal supportée ou mieux appréhendée, reste un débat de spécialistes. Pour un élu local, le fait qu'elle soit insupportable à la population impose une réponse de la collectivité, à court, moyen et long termes. **De différentes natures, urbanistiques ou d'aménagements, répressives et éducatives, elle doit répondre aux attentes de l'ensemble de la population** : clubs ou pratique « libre » des « inorganisés ».

Il en trace des axes possibles à partir de l'exemple de sa commune, Issy-les-Moulineaux, ville de banlieue parisienne de 63 000 habitants, dont 11 000 adhèrent aux différents clubs sportifs de la ville, en fort développement tant au plan de la population (25% de logements sociaux) que des emplois créés sur la ville (70 000 emplois existant à ce jour) :

- en matière d'aménagements, il faut des **équipements en nombre, qualité et entretien satisfaisants** pour permettre une pratique optimale, éviter les tensions liées à une concurrence d'accès à ceux-ci et générer le respect de l'installation. Un équipement qui commence à se dégrader, dont on néglige l'aspect et l'entretien génère immanquablement des dégradations en chaîne. Pour les pratiques libres, des espaces ouverts de proximité, avec la présence ou non d'éducateurs pour limiter les conflits d'usage et de voisinage sont indispensables, mais aussi l'ouverture au public des équipements sportifs lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés par des publics structurés.

- éducation : La politique municipale doit être clairement affirmée auprès des responsables d'associations et des adhérents de celles-ci, avec des niveaux de pratique (régional, national ...) négociés avec chaque club et acceptés par tous (afin d'éviter la pression au résultat à tout prix, trop souvent la principale source de violence interne). Les **priorités doivent être fixées sur la formation des jeunes et des éducateurs**, l'accueil des pratiquants de «loisirs» et **les financements mis en conformité avec ces orientations**, c'est à dire non prioritairement centrés sur les résultats sportifs.

- Mais aussi la répression, en conformité avec les orientations politiques définies. Pour les clubs, des **sanctions financières,** non en cas de descente, mais de **problèmes de violence ou de comportement,** sur ou autour du terrain, par les joueurs ou accompagnateurs, à domicile ou à l'extérieur, l'exclusion des éducateurs ne se conformant pas à ces orientations ; la mise à la charge des clubs, ou des individus, des dégradations imputables au comportement de leurs joueurs ou accompagnateurs avec dépôt systématique de plainte en cas de dégradation ou d'agression.

B. *Des solutions possibles*

Au cours des auditions, un point n'a pas été approfondi : c'est celui de la violence – réelle ou symbolique – des parents. A l'avenir, il importerait d'explorer cette dimension.

Ceci étant noté, les remarques des différents intervenants permettent de dégager des axes forts à partir desquels il est possible de proposer un certain nombre de pistes de travail.

DOCUMENT 2

Le rapport à la règle sportive est un aspect fondamental de la culture sportive. « Toujours est-il que les règles qui organisent l'univers symbolique du jeu sportif représentent un enjeu de taille », souligne le professeur Pierre Parlebas (4). Elles définissent les conditions de l'interaction ludosportive. Elles contribuent à la socialisation des acteurs (des agents) en présence (construction identitaire, prise de rôle, etc.). La maîtrise des règles, dans le sport, permet de poser l'articulation entre le plan de la pratique (comme structure de conduite), celui des valeurs (comme orientation de l'action) et celui de l'univers symbolique.

Le comportement des sportifs ne se limite pas au terrain de jeu. Il faut analyser les propriétés du « second cercle » (le club, l'association et l'environnement proche), puis celles du « troisième » cercle (l'environnement élargi à la commune, la ville, les déplacements de l'équipe).

Si ces approches sont reconnues comme étant pertinentes (c'est-à-dire d'une validité qui n'est pas dépendante de clichés idéologiques), comment peut-on rendre compte des faits de violence ? Comment peut-on les prévenir ou les contenir ?

1) Le sport comme outil de socialisation et d'éducation : éléments de conceptualisation

a. Le jeu sportif. « Un contrat social exemplaire » [4]

A l'occasion de la réunion de la commission qui s'est tenue le 3 octobre 2007, le professeur Pierre PARLEBAS a développé sa thèse : le jeu sportif est avant tout un corps de règles. Celui-ci régit les conditions de la pratique, fixe les modalités de l'interaction et définit ainsi chaque ludo-système considéré. Le comportement de chaque joueur, sa façon de se déplacer, de contrôler un ballon et de communiquer se coule dans un registre commun et cohérent qui l'harmonise avec le comportement des autres, partenaires ou adversaires. Un « code » fournit les « articles permettant d'organiser et d'assurer le déroulement légal du jeu.

Comment se fait-il que des individus, enfants ou adultes, se soumettent volontairement à des obligations impératives ? Pourquoi et comment l'individu se prive-t-il d'une certaine liberté en se soumettant de plein gré à une règle coercitive ? Quel est le sens d'un tel choix ? Pierre PARLEBAS rappelle que ce choix, qui singularise un groupe d'individus, réuni autour du prétexte sportif, procède d'un « contrat social » semblable à celui que décrit ROUSSEAU. « Le contrat ludomoteur est d'abord à entendre comme la catégorie juridique qui fonde en droit le jeu » (ou le sport). La cohérence et la signification profonde

[4] Par Pierre PARLEBAS, Président de l'Association nationale des Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)

des conduites des joueurs en présence procèdent de ce contrat et de ses clauses librement consenties. Notons que toute activité sportive, fût-elle un affrontement vigoureux, reposé sur un accord préalable, sur un contrat sous-jacent. L'opposition est fondée sur une coopération. P. Parlebas conclut son exposé en soulignant que **ce type d'obligation, appliquée à des activités corporelles qui deviennent ainsi très « impliquantes » pour chacun, « possède à coup sûr une valeur de socialisation sans égale »**. « Il est étonnant que la portée socialisante du contrat ludomoteur – ou du contrat sportif – soit si peu reconnue. » De ce contrat découlent des règles qui possèdent une infinie richesse de modalités constituant pour partie l'attrait du jeu. L'orateur a fait également référence aux travaux de PIAGET sur le jeu des enfants, qui individualise des séquences successives, en fonction de l'avancée en âge.
L'analyse développée par Pierre PARLEBAS, qui s'appuie conjointement sur de multiples terrains d'observation et d'analyse des comportements en situation de jeu collectif, s'accorde avec celle d'Eric DEBARBIEUX. La transgression de la logique contractuelle produit de la violence et autres effets non désirables. Elle compromet le déroulement du jeu.

b. La dyssocialité sportive[5] : l'indice pertinent d'une socialisation fragilisée ?

La contribution proposée par Pierre PARLEBAS insiste sur la « valeur de socialisation sans égale » que possède l'activité ludique ou sportive. On en mesure sans difficulté les principes fondateurs. Un auteur comme Roger MUCCHIELLI, professeur de psychologie et docteur en médecine, s'est intéressé lui aussi aux facteurs individuels de la socialisation chez les jeunes (de l'enfance à l'âge pré-adulte). Dans un ouvrage connu (5), il a dégagé une dizaine de facteurs qui sont autant de conditions individuelles requises par/pour la « socialisation normale ».

Mentionnons quelques-uns des facteurs de socialisation définis par l'auteur :

- « Capacité de résistance à la frustration par adhésion active aux valeurs de contrôle. »
- « Image de soi comme capable d'assumer un rôle, c'est-à-dire d'avoir et d'exercer des responsabilités dans une organisation groupale. »
- « Capacité d'intégration sociale, c'est-à-dire acceptation du groupe ou de l'organisation du groupe comme diffuseur d'obligations, et adhésion aux valeurs exprimées par ces obligations. »
- « Capacité d'acceptation de la rivalité et de la compétition sans mettre en cause l'engagement de base. »

Il est significatif que ces facteurs puissent s'appliquer avec précision au domaine de la pratique sportive. La « capacité de résistance à la frustration » peut être illustrée par l'acceptation d'une défaite logique, par l'acceptation de la décision de l'arbitre (qui par ailleurs n'est pas toujours infaillible), etc. Et l'« adhésion active aux valeurs de contrôle » doit être inculquée par l'entraîneur, le dirigeant, les parents... Ces « valeurs de contrôle » sont indispensables à la stabilité et à la cohésion du groupe (l'équipe, le club), sans laquelle » l'acceptation de la compétition » (en termes de rapport à l'autre et de confrontation ludique) tournent court. Cette capacité d'ouverture sociale que l'auteur désigne comme étant la « sensibilité sociale » est la capacité à se référer à l'« Image de la grande Société comme

[5] d'après les travaux de Roger MUCCHIELLI, par Jean-Paul CALLEDE

satisfactrice ». Le championnat, une saison de rencontres et de compétitions (sport civil, sport scolaire, voire sport corpo) renvoient à une réalité concrète de cette société conçue comme un tout dans lequel chacun peut tenir sa place. A contrario, les clubs qui s'appuient sur une logique de recrutement « ethnique » et/ou « communautariste » risquent de redoubler ce que Roger MUCCHIELLI appelle des indices de fragilisation du moi : « Néant de valeurs vécues, hypertrophie du moi valorisé », « Echec de la scolarisation en tant que socialisation scolaire », « Déficiences du lien d'identification normale », etc.

Selon l'auteur, ces facteurs sont réalisés ensemble, de façon plus ou moins marquée parfois, dans le cas d'une socialisation effective. Lorsqu'ils ne sont pas repérables dans le comportement d'un jeune, on peut considérer qu'il y a dyssocialité et/ou « fragilisation du moi social ».

Commentant les acquis de cette analyse sur le processus de socialisation, la psychosociologue Yvonne CASTELLAN note : « Il faut la volonté d'entrer dans le jeu, de tolérer les frustrations, de fournir l'effort et les prestations attendues », etc. « Il faut une prise en charge du rôle, avec toutes ses nuances et tout son poids. Effort et réadaptation permanentes, par suite de la compétition sociale permanente »... Il est révélateur que cette universitaire, à propos des traits de la socialisation (et par rapport aux risques de dyssocialité), en vienne à utiliser un vocabulaire qui s'accorde avec les traits propres à l'apprentissage de la culture sportive.

R. MUCCHIELLI indique que la dizaine de facteurs définis **peut être réutilisée dans le cadre d'une action pédagogique destinée à une « resocialisation » des jeunes**. Cette réalisation d'un plan et les moyens programmés à mettre en œuvre (pour employer les expressions utilisées par l'auteur) peuvent fort bien utiliser le support des activités sportives. En s'appuyant sur les éléments définissant le « contrat sportif » (qui est une forme de contrat social) selon P. PARLEBAS, et en utilisant la grille d'indicateurs forgée par Mucchielli, quatre propositions peuvent être dégagées :

- La pratique éducative du sport, reposant sur l'adhésion volontaire au contrat social qui structure le sport, permet de conforter les « facteurs de résistance du moi à la dyssocialité » ;
- La violence ordinaire, qui s'observe sur les terrains de sport et autour des matches, peut se ramener le plus souvent aux « déficits » identifiés par Mucchielli dans le processus de socialisation ;
- Il est possible d'élaborer des programmes éducatifs, autour des sports collectifs par exemple, privilégiant l'acquisition de ces compétences, et de sensibiliser les jeunes à ce que sont les fondements de la culture sportive.
- **L'éducateur technicien** (d'un sport) n'est pas un profil suffisant, en particulier s'il s'agit pour celui-ci d'intervenir auprès de jeunes qui se trouvent en difficulté d'intégration sociale. Les contenus de formation des éducateurs sportifs doivent permettre d'accorder la plus grande attention à ces dimensions sociales.

c. *Sport, violence et agressivité*[6]

Luc COLLARD, Professeur des Universités, estime que, contrairement à une idée largement répandue, les sports ne sont pas de plus en plus violents. La « sportification » des pratiques ludiques est plutôt le reflet d'une baisse progressive de notre tolérance à la violence corporelle. Les pratiques corporelles épousent les caractéristiques de leur société d'appartenance. Les sports sont aujourd'hui le miroir d'une pacification des mœurs.

[6] Analyse développée par Luc COLLARD, UFR-STAPS de Caen

En revanche, par symétrie, **accorder au sport un rôle dynamique dans la réduction de la violence sociale est plus délicat**. La pratique régulière des sports ne conduit pas à la simple évacuation de tensions biologiques, mais aussi au renforcement des conduites induites par leurs logiques internes. Deux études confortent l'hypothèse selon laquelle le sport, et plus particulièrement les sports collectifs, ne sont pas un remède contre l'agressivité mais plutôt le siège de l'accoutumance à certaines formes d'agressivité – légalisées dans le sport comme nulle part ailleurs. Sur ce point précis, le propos de L. COLLARD est à rapprocher de la contribution d'Odile MARCET, au titre de l'AFCAM[7], consignée dans le présent rapport.

Il ajoute que ce n'est pas parce que la pratique du sport ne peut être considérée comme une simple catharsis de tensions physiologiques qu'il faut devenir « anti-sport ». Pour contrôler leur propre agressivité les participants doivent en faire l'expérience. Le sport permet sans nul doute de canaliser son agressivité latente et offre d'excellentes occasions de s'auto contrôler. **Contrôler son agressivité n'est pas forcément synonyme de la réduire**. De fait, les capacités d'autocontrôle induites par le sport doivent être également abordées sous l'angle de leurs caractéristiques et des valeurs ainsi mises en jeu.

Cet aspect est fondamental car la référence aux valeurs et aux normes de la pratique renvoie à l'identification de tel ou tel contexte organisationnel du sport.

D/ Sentiment d'appartenance au « club » et résistance à la frustration.

Camille HALLER, dans un mémoire de recherche universitaire en psychologie sociale sur la violence chez les footballeurs amateurs, a enquêté auprès de 104 joueurs âgés de 16 à 18 ans, licenciés dans 8 clubs du district des Pyrénées Atlantiques (en 2éme ou 3éme division de district). Il s'est appuyé d'une part sur la théorie de la Frustration-Agression élaborée par BERKOWITZ et, d'autre part, sur le concept de sentiment d'appartenance (à un groupe) en administrant à chacun des 104 sujets un questionnaire d'attitude vis à vis d'agressions, puis un questionnaire de sentiment d'appartenance. Selon l'auteur, l'agression est une réponse émotionnelle à une frustration et elle est déclenchée par des stimuli situationnels. Le sentiment d'appartenance est appréhendé sous l'angle de la théorie de l'Identité Sociale (TIS) de TAJFEL et TURNER qui, selon eux, «montre une très forte dépendance entre l'identité sociale des individus et leur(s) appartenance(s) à des groupes ; c'est en quelque sorte leurs appartenances qui vont forger cette identité ». L'identité sociale positive, ou à l'inverse, négative, est en partie basée sur l'articulation entre l'endogroupe (son groupe, son équipe) et l'exogroupe (l'adversaire, l'équipe ou le club adverse).

Les résultats obtenus par Camille HALLER, recoupant ceux d'une étude américaine (WANN et al., 2003) sur des étudiants supporters d'une équipe de basket-ball universitaire, montrent qu'il existe « un lien entre l'identification à sa propre équipe et le fait de pouvoir envisager d'agresser des membres de l'équipe adverse, joueurs ou coach ». «Les individus ayant un fort sentiment d'identification à l'équipe, seraient particulièrement enclins à prendre en considération des actes violents et d'autant plus susceptibles de réfléchir à ces actes quand leur équipe perd ». Ceci ne signifie pas pour autant que tout sentiment d'identification à son équipe soit synonyme de conduites agressives potentielles.

[7] Association Française du Corps Arbitral Multisports

Camille HALLER apporte des éléments complémentaires de compréhension. En cas de frustration réelle (la défaite de son équipe et son ampleur) ou subjective (un sentiment d'injustice engendré par une décision arbitrale), l'acte d'agression d'un joueur qui peut en résulter sera jugé moins durement. « La frustration rend donc plus compréhensible des actes violents sur un terrain de football ». Quant au sentiment d'appartenance au club, après avoir rappelé que « les clubs de football font partie des groupes dans lesquels se construit l'identité sociale à l'adolescence », l'auteur note qu'un joueur qui témoigne d'un fort sentiment d'appartenance à son club aura plus tendance à agresser s'il connaît une frustration. « L'augmentation de la frustration causée par l'incapacité de pouvoir atteindre le but fixé (gagner le match) va rendre d'autant plus probable l'apparition de comportements violents afin de se décharger de cette frustration ».

C. HALLER donne une clé explicative importante. Selon que ce sentiment d'appartenance est « vécu affectivement » ou « intériorisé en termes de normes et conduites prescrites ou proscrites » par l'institution, le passage à l'acte est probable ou non. « On peut donc imaginer qu'il y ait des clubs plus enclins à accepter des actes de violence et d'autres dans lesquels le respect de l'adversaire et des règles est plus mis en avant ». La problématique élaborée s'accorde avec les constats d'enquête exposés par Eric DEBARBIEUX et par d'autres avis d'experts consignés dans ce rapport et elle conforte la pertinence des pistes de solutions concrètes et les propositions dégagées : responsabilité effective des acteurs impliqués dans la pratique sportive, nécessaire qualité de formation des éducateurs, sanctions et/ou valorisation sans équivoque, réel « potentiel» de violence lié aux identifications sportives nourries par la fibre « communautariste » (hyper-affective), fausse logique de la « victoire à tout prix », etc.

E/ Les représentations sociales de la part de « violence » des sports[8]

Sébastien GUILBERT a présenté les résultats d'une enquête sociologique traitant des représentations de la violence dans le sport. Il a interrogé 420 sujets, âgés de 18 à 30 ans, engagés dans la pratique de compétition, dans une centaine de clubs de Strasbourg et des environs. Ce travail a fait l'objet d'une thèse de sociologie.

La violence perçue (autrement dit la façon de percevoir la violence) permet d'individualiser trois « univers sportifs » :

- un ensemble de sports (la natation, le tir sportif...) perçus comme « non violents » ;
- des sports perçus comme étant marqués par « une violence retenue » (violence verbale, comme le volley-ball, ou violence mentale, tennis ou tennis de table...) ;
- des sports perçus comme étant porteurs d'une certaine « violence physique » (d'une part football ou basket-ball, d'autre part, judo et karaté.

Or ces représentations sociales ne dépendant pas beaucoup des propriétés internes objectives qui définissent chacun des sports mentionnés. Ce qui relève d'une agressivité dans l'engagement physique, propre à des situations d'opposition directe, dans les limites du respect de la règle sportive, ne saurait être tenu pour de la violence. En

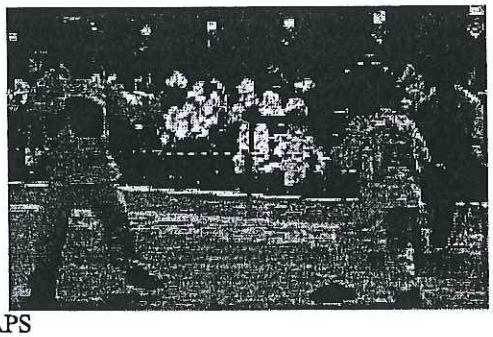

[8] Analyse développée par Sébastien GUIBERT, Docteur en STAPS

outre, dans ce type de discipline (pensons, par exemple, au judo), le rôle de l'arbitre, le respect de sa décision, le rapport à la règle, etc., participent directement de l'évacuation de la violence.

Il ressort de la recherche de Sébastien GUILBERT deux acquis importants :

- les modes de représentation sociale du sport sont loin de traduire la réalité culturelle et technique des disciplines ;
- l'étiquetage spontané de tel ou tel sport, qui relève d'un a priori et d'une méconnaissance des principes d'organisation de chacun d'eux, introduit à de fausses évidences sociales (par exemple des jeunes qui disent vouloir faire du judo ou du karaté pour être efficaces dans les bagarres !).

Dans le cadre des échanges, il est apparu que les institutions en charge d'une discipline sportive (fédération, ligue, comité, club...) doivent développer une information qui permet de valoriser la dimension éducative, le sens donné à l'apprentissage technique et au contexte social propres à cette discipline. Par ailleurs, parmi les compétiteurs plus âgés et engagés dans le sport de haut niveau, l'institution doit être capable de faire passer un discours cohérent sur la maîtrise contrôlée de l'agressivité (soit un trait de la compétitivité) qui ne doit pas être confondue avec des formes de violence.

DOCUMENT 3

L'Essentiel Cerveau&Psycho > N°8 - novembre - janvier 2012 > Articles > Article € 13 min

Science et société

Le sport est-il source de violence ?

Les équipes de football les plus violentes sont aussi celles qui gagnent plus souvent. Certaines formes de violence sont encouragées par les entraîneurs et moins sanctionnées par les arbitres.

Olivier Rascle

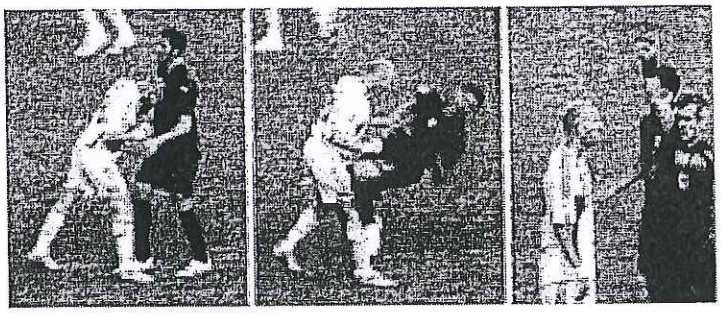

Après son geste agressif contre Marco Materazzi, lors de la finale de la coupe du monde de 2006 (page ci-contre), Zinédine Zidane a déclaré : « Je ne peux pas regretter mon geste, car cela voudrait dire qu'il avait raison de dire tout cela. » Cette agression a marqué l'histoire de la violence dans le sport, mais, en fait, les agressions sont fréquentes dans les rencontres sportives.

© DB WDR / dpa / Corbis

Dans ses Annales, l'historien romain Tacite rapporte une rixe qui a eu lieu en 59 à Pompéi. Lors d'un spectacle de

gladiateurs organisé par Livenius Regulus, les spectateurs des colonies de Nucérie et de Pompéi commencèrent à s'insulter, à se jeter des pierres et finalement en vinrent à se battre. Le combat fit de nombreux morts et blessés au point que les habitants de Pompéi furent interdits de manifestations sportives durant dix ans et les associations de « supporters » dissoutes. Au risque d'employer un terme anachronique, ces spectateurs furent les premiers hooligans romains ! La violence dans le sport, que ce soit sur le terrain (et les jeux de gladiateurs n'avaient rien à envier aux matches de football d'aujourd'hui !) ou parmi les spectateurs, semble être née avec les grandes manifestations sportives.

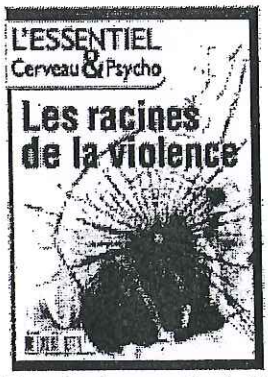

L'Essentiel Cerveau et Psycho N°8

Les racines de la violence

L'AUTEUR

Olivier Rascle, maître de conférences en STAPS, et Dominique Bodin, professeur des universités en STAPS, travaillent dans le Laboratoire violences identités politiques & sports, VIP&S, à l'Université Rennes 2.

À LIRE AUSSI

Depuis quand joue-t-on au football ?

Coupe du monde de football : ce qu'en dit la science

Psychologie sociale des violences collectives

Bien que le contexte sportif soit souvent présenté comme un lieu de socialisation et d'apprentissage des valeurs morales, telles que le fair-play, la coopération, l'entraide, le respect d'autrui ou le respect des règles, les médias se font régulièrement l'écho de phénomènes de violence sur les terrains ou dans les tribunes, voire de plus en plus souvent à l'extérieur des enceintes sportives.

La violence est-elle intrinsèque aux manifestations sportives ? Est-elle encouragée par les joueurs eux-mêmes ? Par les arbitres ? Par les spectateurs ? Par les médias ? En fait, comme nous l'examinerons ici, chaque acteur des rencontres sportives a sa part de responsabilité. Commençons par le rôle des joueurs.

Le sport entretient avec la violence qui se manifeste sur les terrains et dans les tribunes des relations complexes. Pour désigner la violence des terrains, les psychologues utilisent généralement le terme d'agression, qui désigne tout comportement – verbal ou non – qui transgresse le règlement de l'activité considérée et qui est émis avec l'intention de causer un dommage – physique ou psychologique – à autrui.

Une augmentation de la violence avec l'âge

La littérature relative aux conduites violentes dans la pratique sportive des jeunes permet d'identifier un certain nombre de comportements que l'on retrouve dans toutes les équipes, quel que soit le pays concerné. Ainsi, à mesure qu'ils vieillissent, les joueurs ont tendance à utiliser davantage de conduites agressives et à les considérer comme légitimes. Par exemple, en 1983, le sociologue canadien Michael Smith a rapporté que la proportion des joueurs impliqués dans des bagarres lors de matches de hockey sur glace augmente progressivement d'une catégorie d'âge à l'autre, passant de 13 pour cent pour les 12-13 ans, à 22 pour cent pour les 14-15 ans pour atteindre 69 pour cent pour les 18-21 ans.

Soulignons qu'au contraire, les conduites violentes non sportives diminuent progressivement avec l'âge. Tout se passe comme si la pratique sportive favorisait le développement d'une morale autonome, c'est-à-dire indépendante des autres contextes de la vie sociale : les pratiquants mettraient parfois leurs considérations morales « entre parenthèses ». Ainsi, les conduites agressives prendraient avec le temps un caractère de normalité. La

recherche de la victoire deviendrait un déterminant essentiel dans le rapport que les sportifs entretiennent avec la violence.

Un exemple de cette violence sur les stades est le coup de tête que Zinédine Zidane a donné à un adversaire lors de la finale de la coupe du monde de 2006, le dernier geste de sa carrière de footballeur professionnel. Cet exemple permet d'aborder une distinction essentielle proposée depuis plus d'une cinquantaine d'années dans le champ de la psychologie entre deux fonctions de l'agression. Si la forme renvoie à la manière dont la violence est perpétrée (sur un mode physique ou verbal, de manière directe ou indirecte, déplacée, immédiate ou différée), sa fonction désigne la motivation qui sous-tend le comportement de l'agresseur.

Agression hostile ou instrumentale

On distingue l'agression instrumentale et l'agression hostile. Cette dernière est souvent liée à une réaction émotionnelle, déclenchée par la colère ou la frustration, et qui vise à infliger un dommage à une personne en particulier. Zinédine Zidane a longuement expliqué

combien les insultes répétées de son adversaire avaient fini par déclencher sa réaction agressive.

Au contraire, la violence instrumentale n'est pas dirigée vers une personne. Elle est davantage stratégique : le dommage causé (ou recherché) est utilisé comme un moyen pour atteindre une autre fin. En d'autres termes, ce type de comportement est le fruit d'un calcul visant à acquérir un avantage ou à éviter que...

DOCUMENT 4

Les valeurs du sport, si elles existent, sont entre les mains de nos enfants !

Sport et Citoyenneté | 28.03.2011 à 17h03

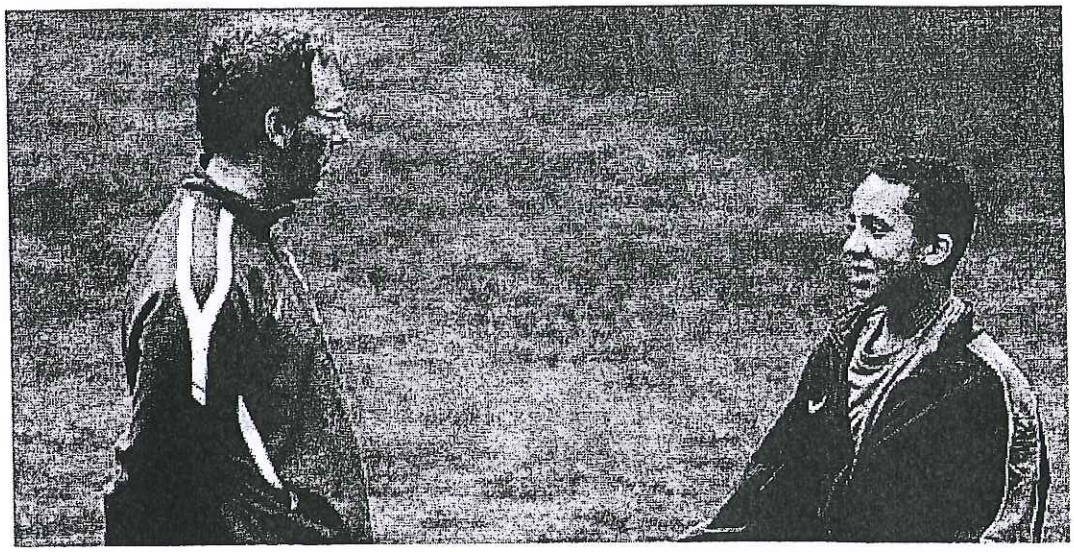

Des enfants ont été invités à participer à un entrainement de l'équipe de France de football, le 27 mars, à Saint-Denis. AFP/FRANCK FIFE

Dépassement, respect de soi, de l'adversaire, des règles du jeu, solidarité, esprit d'équipe, goût de l'effort... les valeurs attachées au sport et à la pratique sportive sont assez faciles à identifier tant celles-ci sont régulièrement proclamées par une multitude d'acteurs (mouvement sportif, pouvoirs publics, associations, entreprises ...), avec souvent des intentions bien diverses.

Cette vision que le sport véhiculerait, en soi, des valeurs qui lui sont propres remonte aux origines mêmes du sport et repose sur une idéologie de type consensuelle, celle d'une activité isolée des influences du milieu dans lequel elle se déroule et porteuse d'un message humaniste, dont l'Olympisme coubertinien est l'exemple le plus parlant. Ce faisant, le sport serait un vecteur efficace d'éducation et d'éveil à la citoyenneté, un outil à fort impact social.

A cette vision humaniste s'oppose une doctrine plus critique, qui voit le sport comme un miroir de la société, et donc des valeurs dominantes de son époque. Aujourd'hui, la compétition, la recherche de la performance, l'individualisme, les objectifs économiques ou politiques caractériseraient mieux le sport, en particulier le sport professionnel.

Alors, où placer le curseur ? La pluralité des valeurs attachées au sport, selon l'angle où l'on se place, est le signe de leur relativité et de leur possible instrumentalisation. Le sport est un domaine d'étude particulièrement intéressant à une époque où la société semble en perte de repères et où elle s'interroge sur les valeurs qu'elle souhaite voir prévaloir dans le futur. Celles et ceux qui définissent ces valeurs du sport ont un pouvoir énorme.

C'est pourquoi on ne peut le laisser entre les mains des seuls leaders d'opinion et qu'il convient que chaque sportif, chaque amoureux du sport participe au débat et puisse définir et réaliser les valeurs auxquelles il croit. Cela implique de mener une véritable réflexion sur ce sujet afin de mesurer la portée sociale du sport et bâtir ainsi une politique sportive fidèle à la représentation qu'ont les citoyens de cette activité humaine.

Ces réflexions nous amènent tout de même à prendre quelques positions.

La première est que le sport n'a pas de valeurs spécifiques mais qu'il peut venir en renfort ou en substitution aux valeurs que l'on devrait retrouver dans l'école, la famille, l'entreprise, la religion... Cela induit à considérer les politiques actuelles d'intégration et d'éducation par le sport, en particulier l'identification de bonnes pratiques et la redistribution de subsides par certains organismes, comme partiellement infondées et parfois inefficaces.

La seconde est incontestablement le constat que les valeurs proclamées ne sont pas toujours respectées et qu'elles donnent lieu parfois à de profondes dérives : discours et attitudes belliqueuses, corruption, dopage, nationalisme, inégalité entre les genres... L'éducation à la citoyenneté par le sport se fonde ainsi parfois sur des valeurs qui sont les mêmes que celles qui entraînent une certaine forme d'exclusion (lorsqu'elles sont liées, par exemple, à la performance).

L'enseignement du sport en particulier à l'école prend alors toute sa place.
Rêvons d'une société où les éducateurs et professeurs d'EPS transmettent à nos enfants les outils pour être des adultes responsables et respectueux, des citoyens engagés. Remettons les valeurs du sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants.

Enfin, incitons les médias à garder un niveau d'exigence envers le sport et sa signification profonde. Ils courent sinon le risque de ne devenir qu'un simple intermédiaire dans cette nouvelle ère, où la commercialisation mondiale du sport semble être la règle.

Cela pourrait peut-être permettre à nos enfants de garder du recul face à leurs idoles (une minorité de sportifs, la plus médiatisée) souvent symbole d'inculture, d'absence de conscience civique et d'éducation.

L'actualité extra-sportive est criante à ce sujet ! Sportifs brandissant un maillot d'un joueur mis en examen pour viol, comportement de certains joueurs de l'équipe nationale de rugby ressemblant étrangement à ceux de l'équipe nationale de football ... Notre société ne mérite-t-elle pas mieux que des icones ayant des centres d'intérêt limités à l'argent, l'apparence et quelques autres vices... ? Cela démontre la nécessité de généraliser la double-formation, sportive et scolaire, des sportifs en devenir, qui marche si bien dans certains sports. Alors nous pourrons continuer de croire que le sport peut, à sa juste valeur, participer à créer une société saine, pacifique et harmonieuse.

Les valeurs au cœur du sport

Les valeurs attachées au sport participent à la structuration de tout un univers inscrit dans un cadre social. Mais il faut préciser ces valeurs pour clarifier ce phénomène et lui donner toute l'importance qu'il mérite.

Membre du comité scientifique Sport et Citoyenneté

Michaël Attali
Maître de Conférences-HDR, Université de Grenoble 1.

Senior lecturer HDR, Grenoble University.

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER

Dès le début de son histoire, le sport a été associé à des valeurs en vue de promouvoir sa pratique. Son existence s'est ainsi établie sur des présupposés qu'il s'est agi de cultiver tout au long de son développement jusqu'à en faire l'un des fondements d'un mythe de consubstantialité du sport avec des valeurs naturellement vertueuses. L'année européenne de l'éducation par le sport en □□□□ est ainsi l'occasion d'affirmer pour Viviane Reding, alors Commissaire européenne responsable de l'Education et de la Culture, « qu'il serait possible de promouvoir les valeurs positives que le sport porte en lui [..] ». Aucun discours sur le sport n'a ainsi fait l'économie de préciser ce qu'il vaut et à quoi il sert, la plupart du temps en des termes flatteurs.

Bien moins qu'un simple jeu, qu'une activité de divertissement ou de performance, le sport se comprend avant tout par ce qu'il peut rapporter à ceux qui s'y exposent, l'admirent, le pratiquent ou l'organisent. À la fois investie de missions et étendard d'idéaux, sa pratique revêt une importance considérable pour tous ceux qui envisagent de transformer l'Homme et la société. Ainsi les valeurs attachées au sport participent à la structuration de tout un univers inscrit dans un cadre social. Elles se nourrissent d'imaginaires partagés et entretiennent des symboliques collectives sur la base de leur simple affirmation.

Le sport est alors présenté comme un espace dominé par le "bien" laissant à sa marge le "mal". La représentation d'un « sport plus » est nettement dominante laissant à penser que rien ne peut venir troubler un ordonnancement sportif naturellement établi. Permettant d'encenser le légitime et de condamner l'illégitime, les valeurs attachées au sport constituent une échelle de mesure permettant de jauger son utilité sans toutefois faire preuve de clairvoyance au regard d'une réalité bien plus complexe.

La constance de l'attachement de l'association du sport avec un ensemble de vertus participe à l'élaboration d'une utopie se voulant collective. Celle-ci repose sur la croyance d'un sport tout à la fois isolé des influences du milieu dans lequel il se déroule, et porteur d'un message humaniste. Pourtant, tout autant que ses vertus encensées, il ne fait pas de doute que le sport promeut des valeurs bien moins reconnues et incline à des pratiques addictives. Affirmer que le sport provoque excès, violence, rejet des différences ou renforcement de l'individualisme ne signifie pas que le sport n'a pas de valeur mais bien au contraire que le sport est porteur de valeurs qu'il convient de préciser pour faire la clarté sur ce phénomène et lui donner toute l'importance qu'il mérite. À ce titre, parler de dérives, de dérapages ou de dénaturation traduit le maintien de la croyance en un sport vrai et pur sans accepter de prendre la mesure des pratiques quotidiennes. Elles correspondent davantage à la nature de l'activité sportive qui amène à développer certaines manières d'être, de faire et de se comporter ne correspondant pas toujours à celles qui sont reconnues et promues.

Mesurer la portée sociale du sport

La pluralité des valeurs qui sont d'ailleurs attachées au sport en fonction de ceux qui l'instrumentalisent est le signe de leur relativité et de la forte propension à se servir du sport pour poursuivre des idéaux qui le dépassent. Les valeurs que le sport promeut ne correspondent ainsi pas exactement à celles qui lui sont présumées. Il s'agit d'en mesurer la portée auprès de tous ceux qui pratiquent et qui l'admirent pour cerner ses effets. Si le sport s'est construit sur la base d'une antinomie entre les valeurs affichées et celles véritablement en œuvre, il semble aujourd'hui qu'il ne soit plus possible d'ignorer ces dernières sans mettre en péril l'existence même du sport. Ainsi la crise de valeur du sport n'est que la traduction effective du principe de réalité trop longtemps renié et dont beaucoup ont des difficultés à accepter ce qu'il est.

Mener une réflexion sur le sport et ses valeurs s'avère à ce titre essentielle pour situer ce qu'il représente et mesurer sa portée sociale.

www-sens.ujf-grenoble.fr

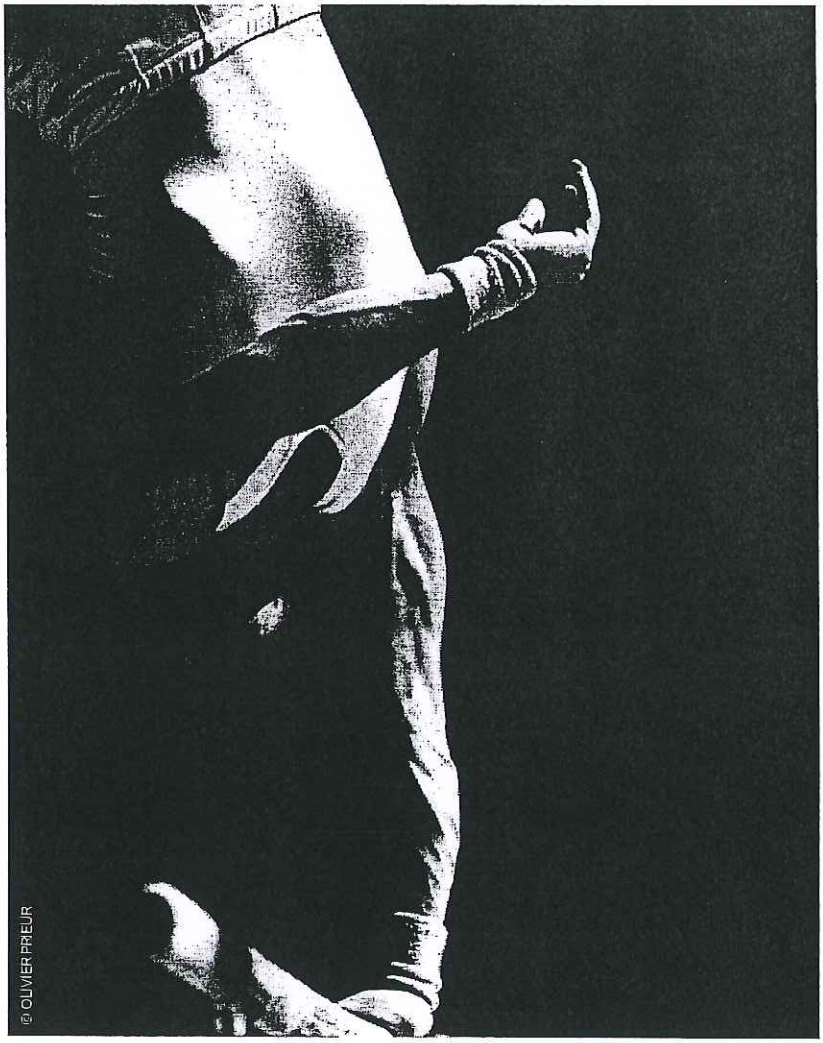

© OLIVIER PRIEUR

DOCUMENT 6

Les incidents entre supporteurs à Marseille rappellent l'autre menace qui pèse sur l'Euro 2016

Le HuffPost avec AFP | Par Vincent Gibert

Publication: 11/06/2016 17h02 CEST | Mis à jour: 11/06/2016 17h03 CEST

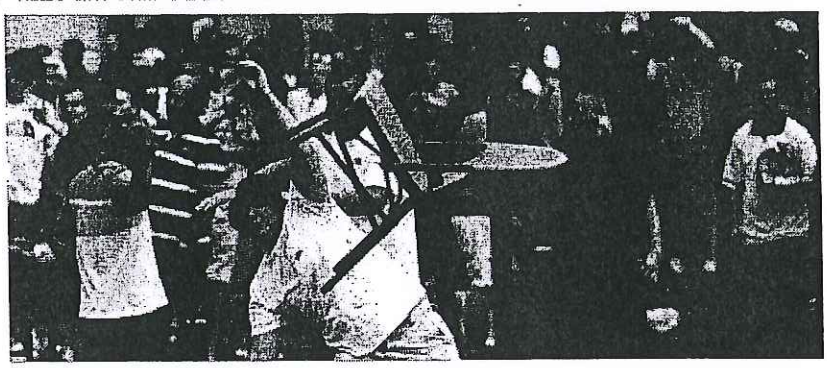

EURO 2016 – Si depuis plusieurs semaines, la menace terroriste plane sur l'Euro et la France, les violences observées à Marseille rappellent l'autre menace qui s'était déjà invitée lors du Mondial 98: le hooliganisme.

Côté dispositif, 180 policiers des 23 pays qualifiés sont arrivés en France pour aider à traquer les hooligans, avait annoncé mardi 7 juin Bernard Cazeneuve. Mais visiblement, le dispositif annoncé s'avère insuffisant à Marseille, où des heurts provoqués par des supporteurs anglais se répètent depuis plusieurs jours.

De sources policières, cinq matches du premier tour de l'Euro feront l'objet d'une vigilance renforcée: Angleterre-Russie (le 11 juin à Marseille), Turquie-Croatie (le 12 à Paris), Allemagne-Pologne (le 16 au Stade de France), Angleterre-Pays de Galles (le 16 à Lens) et Ukraine-Pologne (le 21 juin à Marseille).

"Votre police sera dépassée"

De ces cinq rencontres, le Angleterre-Russie à Marseille dès le deuxième jour de l'Euro était (et à juste titre) particulièrement redouté des autorités. En effet, après les débordements de 1998 sur le Vieux-Port, où des hooligans anglais avaient mis à sac des terrasses de café avant d'affronter des jeunes des quartiers nord venus à leur rencontre (*voir la vidéo ci-dessous*), un scénario identique se reproduit aujourd'hui.

En effet, James Shayler, un hooligan présent il y a 18 ans lors de ces heurts qui avaient choqué, a annoncé dans la presse britannique que des supporteurs violents anglais et russes allaient s'allier pour "chasser les musulmans" dans Marseille avant le match.

Inexistante autour de l'équipe de France, la "culture" hooligans reste très ancrée dans les pays britanniques, malgré les mesures toujours plus restrictives pour laisser les éléments les plus violents aux frontières le temps de la compétition. Les supporteurs gallois, qui vivront en France le premier Euro de l'histoire du pays, sont ainsi aussi dans le viseur des autorités. Et le témoignage de l'un d'entre eux peut faire froid dans le dos: "Votre police (française) est ridicule et sera dépassée par les évènements, lance un certain Neil au site *Breizh-Info.com*. Elle ne sait pas y faire avec les supporteurs. Chez nous, elle est bien organisée, et il y a nettement moins d'incidents avec elle."

Avec tous les mouvements sociaux et manifestations des deux derniers mois, il prédit "une police fatiguée, qui n'aime pas son gouvernement, et qui risque de se faire malmener si elle se montre trop agressive avec les supporteurs".

Malgré tout, impossible de laisser en dehors du pays des dizaines de milliers de supporteurs britanniques qui se déplacent à chaque Euro ou Coupe du monde, la plupart sans billet pour les matches. Et parmi eux, il restera toujours difficile voire impossible de contrôler et canaliser des personnes non fichées comme hooligans, mais devenues agressives ou incontrôlables sous l'effet de l'alcool absorbé aux terrasses des bars en prélude des rencontres.

L'ultraviolence venue de l'Est

Mais, la menace venue des pays d'Europe de l'Est, est peut-être plus inquiétante encore pour cet Euro qui se joue pour la première fois à 24 nations –avec un contingent mathématiquement plus élevé de hooligans. Au nombre inédit de huit (Russie, Ukraine, Hongrie, Slovaquie, Pologne, République tchèque, Pologne et Roumanie), les hooligans de ces pays poussent généralement la violence à un niveau plus élevé que leurs homologues britanniques.

Dans leurs championnats nationaux respectifs, certains groupes rivaux ont pour "coutume" d'organiser de véritables *fights* réunissant des centaines de supporteurs, dans des endroits à l'écart des regards et difficiles d'accès pour la police (champs, forêts, parkings abandonnés...). Si un code d'honneur existe dans ce milieu ultraviolent peu connu du grand public (combat à mains nues, pas d'acharnement sur un homme à terre), les dérapages ne sont jamais loin avec parfois des conséquences irrémédiables (blessures graves, morts).

Sur les hooligans de ces pays de l'Est, un connaisseur français de ce milieu interrogé par *So Foot* explique "qu'ils ont une montée en puissance depuis la fin des années 90 et (...) ont vraiment envie de montrer que ce n'est plus les Anglais qui ont la suprématie en la matière. Ils attendent ça depuis 4 ans." Un choc des cultures annoncé alarmant, même si la topologie des villes françaises et le quadrillage sécuritaire colossal prévu (90.000 personnes) ne devraient pas favoriser l'organisation de *fights* en bandes organisées.

Enfin, notons que les supporteurs néerlandais, traditionnellement considérés comme à risques, ne seront en revanche pas présents en France puisque les Pays-Bas ne se sont pas qualifiés.

Sécurité pendant l'Euro 2016 : quel dispositif pour lutter cont...
06:23

La France garde un souvenir traumatisant du hooliganisme quand, lors du Mondial 98, en marge du match Allemagne-Yougoslavie, le gendarme mobile Daniel Nivel avait été agressé par des hooligans allemands à Lens. Grièvement blessé, il avait fait plusieurs semaines de coma et a gardé de sévères séquelles. Près de 20 ans plus tard, celui-ci a été invité par la Fédération allemande pour assister au premier match de la Mannschaft à l'Euro, contre l'Ukraine dimanche 12 juin à Lille.